

Date de convocation : 18/07/2025	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHUADIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Christophe MOULIN, Emeline MONIER, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (15).

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Pierrick MARCON), Hélène DREVET (pouvoir à Patricia SOUCHON), Jean Paul GRANGE (pouvoir à Pascale MERLE), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Isabelle MEYNET (pouvoir à Fanny MOURIER) (5).

Absents : Nelly BEAULAIGUE, Colette MORIN, Eric PARRAT (3).

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Acquisition parcelles AN 105p-106p Ld La Chabannat à Monsieur MATHIEU Henri.

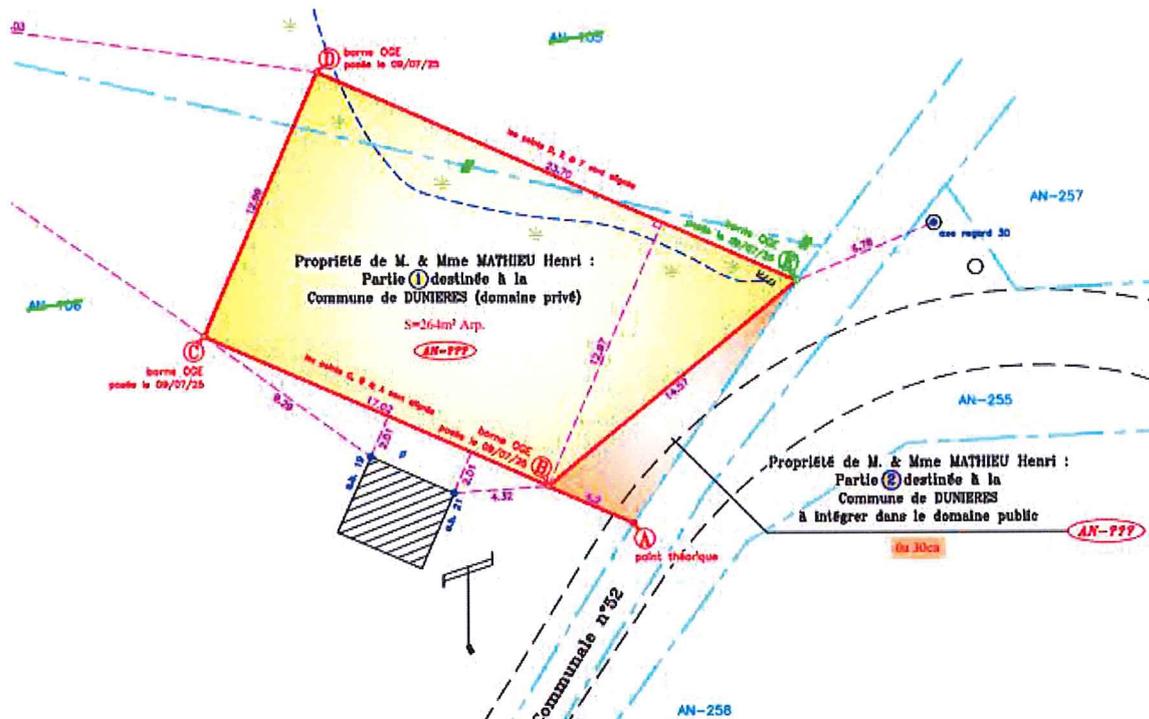
DCM 20250722-9

Monsieur Le Maire explique que la Commune souhaite acquérir à Monsieur Henri MATHIEU :

- 264 m² de terrain issus des parcelles AN n°105 et 106 afin d'installer une bâche incendie
- 30 m² de terrain issus de la parcelle AN n°106 afin de l'intégrer dans le domaine public communal.

AR Prefecture

043-214300873-20250722-DCM20250722_9-DE
Reçu le 07/08/2025



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'acquisition à Monsieur Henri MATHIEU de 264 m² de terrain issus des parcelles AN n°105 et 106 au lieudit La Chabannat afin d'installer une bâche incendie et de 30 m² de terrain issus de la parcelle AN n°106 afin de l'intégrer dans le domaine public ;
- Fixe le prix à 0.50 € /m² ;
- Précise que les frais de géomètre et de rédaction de l'acte seront à la charge de la Commune de DUNIERES – l'acquéreur ;
- Désigne le Cabinet ACTIF pour l'assistance à la rédaction de l'acte administratif ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

La Secrétaire de séance,
Pascale MERLE

AR Prefecture

043-214300873-20250722-DCM20250722_9-DE
Reçu le 07/08/2025